

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 05122

Numéro SIREN : 422 464 313

Nom ou dénomination : P.R.O. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 3976

SOFIDEM & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

P.R.O Distribution
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

SOFIDEM & Associés
12, avenue de l'Opéra
75001 Paris
S.A.S. au capital de € 242 810
453 442 659 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

P.R.O Distribution

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société P.R.O Distribution,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société P.R.O Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 19 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leurs coûts d'acquisition et dépréciés sur la base de la valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 19 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 juin 2020

Les commissaires aux comptes

SOFIDEM & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe NOURY

Vincent COSTE

COMPTES ANNUELS

PRO DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée

2 RUE TROYON 92310 SÈVRES

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bilan actif

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN-ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	481 563	339 480	142 083	133 938
Fonds commercial	796 673	0	796 673	796 673
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	1 278 236	339 480	938 756	930 611
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	62 438	48 577	13 861	19 856
Autres immobilisations corporelles	871 279	467 802	403 476	399 324
Immobilisations en cours	0	0	0	3 825
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	933 716	516 379	417 337	423 005
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	48 867 524	5 341 804	43 525 720	43 200 975
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	9 952
Autres immobilisations financières	166 439	0	166 439	74 757
TOTAL immobilisations financières	49 033 963	5 341 804	43 692 159	43 285 684
Total Actif Immobilisé (II)	51 245 915	6 197 663	45 048 252	44 639 299
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	9 062 723	0	9 062 723	4 202 682
Autres créances	78 312 831	6 150 379	72 162 452	70 555 121
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	87 375 554	6 150 379	81 225 175	74 757 803
Valeurs mobilières de placement	2 536	0	2 536	2 536
dont actions propres:				
Disponibilités	6 885 720	0	6 885 720	5 249 978
TOTAL Disponibilités	6 888 256	0	6 888 256	5 252 514
Charges constatées d'avance	24 112	0	24 112	28 386
Total Actif Circulant (III)	94 287 923	6 150 379	88 137 544	80 038 704
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	145 533 838	12 348 042	133 185 796	124 678 003



Bilan passif

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN-PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel dont versé : 1 713 734	1 713 734	1 713 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	24	24
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	171 373	171 373
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	12 594 600	10 266 097
TOTAL Réserves	12 765 974	10 437 471
Résultat en instance d'affectation		
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 110 312	5 328 503
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	21 590 044	17 479 732
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	638 379	638 379
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	638 379	638 379
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 558 198	15 785 303
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	88 445 202	85 048 791
TOTAL Dettes financières	104 003 400	100 834 094
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 157	400 726
Dettes fiscales et sociales	2 258 730	2 117 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 241 858	3 207 837
Autres dettes	1 132 228	0
TOTAL Dettes d'exploitation	6 953 973	5 725 798
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	110 957 373	106 559 892
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	133 185 796	124 678 003



Compte de résultat

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019			31/12/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	8 383 063	0	8 383 063	7 577 956
Chiffres d'affaires nets	8 383 063	0	8 383 063	7 577 956
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			17 151	600
Autres produits			996	92 294
Total des produits d'exploitation (I)			8 401 210	7 670 850
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			3 437 690	2 733 056
Impôts, taxes et versements assimilés			172 503	261 620
Salaires et traitements			1 967 614	2 071 463
Charges sociales			839 313	730 260
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	170 654	180 308
	immobilisations	Dotations aux provisions	0	0
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		0	1 000
Autres charges			175 214	348 819
Total des charges d'exploitation (II)			6 762 988	6 326 526
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 638 222	1 344 323
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			8 104 861	9 153 223
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			269 452	315 429
Reprises sur provisions et transferts de charges			920 543	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			9 294 856	9 468 652
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 728 395	5 097 460
Intérêts et charges assimilées			2 237 472	1 884 570
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			5 965 867	6 982 030
RÉSULTAT FINANCIER			3 328 989	2 486 622
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			4 967 211	3 830 945



Compte de résultat (suite)**PRO DISTRIBUTION**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	87 230	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 000	387 920
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	111 230	387 920
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	330 578	37 524
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 804	387 920
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	637 379
Total des charges exceptionnelles (VIII)	342 382	1 062 823
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-231 152	-674 903
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 374 253	-2 172 460
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	17 807 296	17 527 422
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 696 984	12 198 919
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	7 110 312	5 328 503



Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, est sans incidence significative sur les comptes de la société.

Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2018.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu des perspectives que porte la société, ainsi que du soutien financier du Groupe Franprix Leader Price Holding.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur d'apport.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Installations et agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Concession et droits similaires	comptable linéaire	1 à 3 ans
Fond de commerce, Droit au bail	comptable, non amortissable*	0

* Présomption de durée de vie illimitée

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et frais accessoires. Ces derniers étant constitués, essentiellement, des droits d'enregistrement et honoraires des conseils et intermédiaires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sagissant des titres de participation, ces derniers font l'objet, à chaque clôture, d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

PRO DISTRIBUTION tient compte le cas échéant des prêts et comptes courants accordés à ses filiales pour évaluer le risque de dépréciation.

Le test consiste à comparer la valeur des actifs ainsi engagés à la valeur recouvrable estimée sur la base d'une situation nette réévaluée définie comme la situation nette comptable diminuée de la VNC des actifs immobilisés et majorés de la valeur recouvrable du fonds de commerce (notion définie au paragraphe "Provisions pour risques et charges").

PRO DISTRIBUTION examine également les faits et circonstances propres à chaque filiale, notamment les projets concernant ces filiales, afin de confirmer le montant de la dépréciation à comptabiliser, le cas échéant.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION DE CONTRÔLE

Les membres du comité de surveillance ne sont pas rémunérés au titre des fonctions de leurs mandats.

La rémunération allouée au président du comité de surveillance n'est pas communiquée en raison de son caractère de confidentialité.

Les honoraires et frais de nos commissaires aux comptes figurent dans les charges d'exploitation pour un montant de

145 517,05 €



ENTREPRISE LIEES

Les avances en compte courant consenties figurent à l'actif du bilan au poste " Autres créances " pour un montant de **75 498 238 €**

- aux sociétés filiales et sociétés liées :
- aux sociétés mères :

Une provision pour dépréciation des comptes courants a été constatée pour un montant de **6 150 379 €** dont une dotation nette de reprise pour 944 941 € enregistrée à la clôture de l'exercice.

Celles reçues représentatives d'apports en compte courant sont inscrites aux passif du bilan au poste " Emprunts et dettes financières divers " pour un montant de **83 631 976 €**

- aux sociétés filiales et sociétés liées :
- aux sociétés mères :

DEPRECIATIONS DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, de test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur suivis par la société peuvent être des éléments de marché ou internes.

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable et de comptabiliser une dépréciation pour la différence si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En accord avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contreparties, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision à la date d'arrêt des comptes.

De même, la constatation d'une situation nette négative auprès des filiales détenues par la société, entraîne un risque pour celle-ci à concurrence de son taux de détention.

Ce risque fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision lorsque la situation nette "réévaluée" de la filiale reste négative.

Par situation nette "réévaluée" d'une filiale, on entend sa situation nette comptable diminuée de la VNC de ses actifs immobilisés, majorée de la valeur recouvrable de son fonds de commerce.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le montant de l'indemnité varie principalement en fonction de l'ancienneté du salarié. Ainsi, chaque année passée par l'employé augmente le montant prévisionnel et futur de son IDR, mais il ne s'agit que d'une hypothèse puisqu'en cas de départ du salarié l'engagement est annulé. Ce coût est considéré comme probable en comptabilité et nécessite d'être mentionné dans les comptes annuels.

La recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 préconise d'évaluer ces engagements selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la norme IAS 19. L'ancienne méthode dites "des experts-comptables" peut également être utilisée.

Les résultats obtenus sont similaires, mais l'enregistrement comptable est légèrement différent.

L'évaluation du coût des engagements nécessite un calcul en plusieurs étapes:

- évaluation de l'IDR qui sera à verser lors du départ à la retraite (en fonction de la rémunération prévisionnelle du salarié et des conditions d'IDR prévues par la convention collective).
- pondération de ce coût au prorata des années de travail restant au salarié (ce qui permet de répartir le coût sur la totalité de la carrière)
- pondération en fonction de la probabilité de présence du salarié dans son entreprise au moment du départ à la retraite (prise en compte du taux de turn-over et du taux de mortalité).
- actualisation de l'engagement en fonction du taux du marché (utilisation en générale du TMO: taux des obligations d'entreprises de première catégorie).

En résumé, ci-jointes les diverses hypothèses utilisées :

Taux actualisation = 0,62%

Revalorisation des salaires cadres et non cadres = 1,5%

Taux de charges sociales patronales = 45%

Base turnover = Fort

Age de départ à la retraite = 60 - 62 ans

La société a fait le choix de ne pas provisionner dans ses comptes sociaux cet engagement de retraite.

Au 31/12/2019, l'engagement de retraite de la société est de : **206 815 €**.

IMPOT SOCIETE

La société est tête de groupe d'un ensemble de sociétés intégrées. Chaque société, membre de ce groupe, constate sa propre charge d'impôt sur les sociétés et transfère à la société mère l'impôt correspondant.

L'économie d'impôt est constatée chez la mère en produit d'intégration fiscale. Le montant constaté en 2019 est de **2 463 116 €**.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 28 juin 2019 la société Franprix Leader Price Holding a renouvelé son engagement de racheter les sociétés du périmètre HLP OUEST tout en confirmant les modalités de reprise définies en décembre 2015.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Voir les annexes jointes

AUTRES INFORMATIONS

La société est tête de groupe de la consolidation de son périmètre et est elle-même consolidée dans le groupe de consolidation dont la tête de groupe est la société Franprix Leader Price Holding, siren n° 343 045 316 domiciliée au 123 quai Jules Guesde 94 400 Vitry sur Seine.



EVENEMENT POSTERIEUR CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 s'est rapidement étendue au cours des premiers mois de l'année 2020 au monde entier et a poussé le gouvernement français à prendre des mesures sanitaires drastiques (fermetures des écoles, confinement, restriction de circulation, fermeture des lieux publics...).

Ces mesures ont un impact très significatif sur l'activité économique de la société et il est actuellement impossible de prédire la durée de ces mesures ni leur impact économique final.

Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour la société.



Immobilisations

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			1 178 036	0	100 200
Terrains			0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			62 438	0	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	429 557	0	78 485	
	Matériel de transport	40 700	0	-36 700	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	359 819	0	-583	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			3 825	0	-3 825
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			896 340	0	37 376
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			46 679 867	0	2 187 657
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			84 709	0	81 730
TOTAL (IV)			46 764 576	0	2 269 387
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			48 838 952	0	2 406 963

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			0	0	1 278 236	0
Terrains			0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			0	0	62 438	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	508 042	0	
	Matériel de transport	0	0	4 000	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	359 237	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	0	0	0
Avances et acomptes			0	0	0	0
TOTAL (III)			0	0	933 716	0
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0	0
Autres participations			0	0	48 867 524	0
Autres titres immobilisés			0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			0	0	166 439	0
TOTAL (IV)			0	0	49 033 963	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0	0	51 245 915	0



Amortissements

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0	0	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			247 425	92 055	0	339 480	
Terrains			0	0	0	0	
Constructions	: Sur sol propre		0	0	0	0	
	: Sur sol d'autrui		0	0	0	0	
	Installations générales, agencements		0	0	0	0	
Installations techniques, matériels et outillages			42 582	5 995	0	48 577	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		126 698	28 443	0	155 141	
	Matériel de transport		27 710	1 186	24 896	4 000	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		276 346	42 975	10 659	308 662	
	Emballages récupérables et divers		0	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			473 335	78 599	35 555	516 379	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			720 761	170 654	35 555	855 860	
Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			0	0	0	0	
Primes de remboursement des obligations			0	0	0	0	



Provisions inscrites au Bilan

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	1 000	0	0	1 000
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	637 379	0	0	637 379
TOTAL (II)	638 379	0	0	638 379
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	3 478 893	1 862 911	0	5 341 804
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	5 205 438	1 865 484	920 543	6 150 379
TOTAL (III)	8 684 331	3 728 395	920 543	11 492 183
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 322 710	3 728 395	920 543	12 130 562
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises financières		3 728 395	920 543	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0



Etats des échéances des créances et des dettes

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				0	0	0	
Prêts				0	0	0	
Autres immos financières				166 439	0	166 439	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				166 439	0	166 439	
Clients douteux ou litigieux				0	0	0	
Autres créances				9 062 723	9 062 723	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				5 500	5 500	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				12 432	12 432	0	
Etat et autres collectivités		Impôts sur les bénéfices		343 651	343 651	0	
		Taxe sur la valeur ajoutée		900 915	900 915	0	
		Autres impôts		0	0	0	
		Etat - divers		51 486	51 486	0	
Groupes et associés				75 498 239	75 498 239	0	
Débiteurs divers				1 500 609	1 500 609	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				87 375 554	87 375 554	0	
Charges constatées d'avance				24 112	24 112	0	
TOTAL DES CREANCES				87 566 105	87 399 666	166 439	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans		A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles			0	0	0	0	
Autres emprunts obligataires			0	0	0	0	
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			2 609 886	2 609 886	0	0	
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine			12 948 312	2 845 810	8 820 546	1 281 956	
Emprunts et dettes financières divers			4 813 225	4 813 225	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés			321 157	321 157	0	0	
Personnel et comptes rattachés			200 317	200 317	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			304 962	304 962	0	0	
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		0	0	0	0
		Taxe sur la valeur ajoutée		1 677 923	1 677 923	0	0
		Obligations cautionnées		0	0	0	0
		Autres impôts		75 527	75 527	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			3 241 858	3 241 858	0	0	
Groupes et associés			83 631 977	83 631 977	0	0	
Autres dettes			1 132 228	1 132 228	0	0	
Dettes représentative de titres empruntés			0	0	0	0	
Produits constatés d'avance			0	0	0	0	
TOTAL DES DETTES			110 957 373	100 854 871	8 820 546	1 281 956	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			1 440 000	Emprunts auprès des associés personnes physiques			0
Emprunts remboursés en cours d'exercice			2 739 201				



Charges à payer

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	26 618
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES (FG)	311 884
PROVISION CONGES PAYES	192 569
CHARGES SOCIALES S/CP	87 845
FORMATION CONTINUE	11 667
ABO CVAE	11 467
ABO TAXE SUR LES SALAIRES	31 055
PARTICIPATION CONSTRUCTION	17 572
ABO TAXE TRAVAILLEURS HANDICAPES	6 490
INTERETS EMPRUNT FPLP (SUBST. HSBC)	280 104
AVOIRS A ETA. FR.GX	116 160
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	1 093 432



Produits à recevoir

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir	Montant
PROD A RECEVOIR	-3 522
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 475 109
CONTENTIEUX FIDAL	51 486
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
TOTAL	2 523 072



Charges constatées d'avance

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	24 112	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	24 112	0	0



Produits constatés d'avance

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatées d'avance	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	0	0	0



Composition du capital social

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CATEGORIES DE TITRES	Nombres	Valeur Nominale
1- Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	3 355	510,80
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital sociale en fin d'exercice	3 355	510,80



Variation des capitaux propres

PRO DISTRIBUTION

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	1 713 734					1 713 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	24					24
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	171 373					171 373
Réserves statutaires ou contractuelles	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	10 266 097	2 328 503				12 594 600
Résultat en instance d'affectation	0					0
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice	5 328 503	7 110 312	2 328 503	3 000 000		7 110 312
Subventions d'investissement	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 479 732	9 438 815	2 328 503	3 000 000	0	21 590 044



Effectif du personnel**PRO DISTRIBUTION**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CATEGORIES	NOMBRES
1- Agents de maitrise	0
2- Employés	12
3- Cadres	26



EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRO DISTRIBUTION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Emprunts auprès établissements de crédit				Nature de la Garantie	
Organismes	FILIALES	Montant Emprunt Initial	Capital restant dû 31 12 2019	Caution Pro Distribution	Nantissement des titres détenus par Pro Distribution
Emprunts souscrits par les filiales					
BNP	AGRDIS	260 000	115 102	X	
BNP	ALADIN	160 000	71 041	X	
BECM	AS DISTRIBUTION	750 000	217 535	X	
BNP	ASNIERESDIS	150 000	101 365	X	
BECM	BSR	300 000	76 802	X	
BECM	BSR	75 000	43 507	X	
BECM	BSR	100 000	68 703	X	
CEP	CONDOR GES	796 500	472 922	X	
BECM	CRIMAT	375 000	217 535	X	
BECM	CRIMAT	120 000	82 444	X	
CEP	DELUXE	300 000	214 286	X	
BRED	DISTRIPA	520 000	130 000	X	
BECM	DISTRIMAD	500 000	325 483	X	
BECM	IMADIS	300 000	137 406	X	
BECM	IMADIS	200 000	76 804	X	
BECM	JPMA	250 000	64 002	X	
BECM	JPMA	100 000	68 703	X	
BECM	JPMA	100 000	58 009	X	
BNP	LILLOU	300 000	209 562	X	
BECM	LONGIDIS	100 000	85 112	X	
BECM	LONGIDIS	100 000	58 009	X	
BECM	LONGIDIS	250 000	68 703	X	
BNP	MIDRIN	300 000	199 028	X	
BECM	MIKADO	375 000	217 535	X	
BECM	MIKADO	200 000	137 406	X	
CEP	MARCADIS	1 040 000	631 429	X	
BNP	MR DISTRIBUTION	270 000	119 883	X	
CEP	NANODIS	1 108 000	670 286	X	
BECM	NES DISTRIBUTION	250 000	145 023	X	
BECM	NES DISTRIBUTION	150 000	103 065	X	
BECM	OCEANE DISTRIBUTION	100 000	85 112	X	
BECM	OCEANE DISTRIBUTION	250 000	58 009	X	
BECM	PERLESDIS	300 000	174 028	X	
CEP	PIMOUS	260 000	120 714	X	
BECM	ROISDS	1 000 000	650 967	X	
CEP	SARL AVENIR	800 000	485 714	X	
BECM	SARADIS	450 000	153 202	X	
BECM	SARADIS	200 000	137 406	X	
CEP	SDAM	100 000	46 429	X	
BRED	SDMAX	700 000	285 307	X	
CEP	SOCORB	260 000	120 714	X	
BRED	SODIBEL	319 000	137 972	X	
BRED	SODIBEL	320 000	91 429	X	
CEP	SUP HAUDRIETTES	120 000	55 714	X	
CEP	TIMDIS	500 000	357 142	X	
BNP	WATIDIS	1 250 000	885 510	X	
Sous - Total		16 728 500	9 032 051		

Emprunts souscrits par Pro Distribution					
BRED	FINANCEMENT CAPEX	750 000	205 500		X
BNP	FINANCEMENT CAPEX	1 600 000	1 012 771		X
BPI	FINANCEMENT CAPEX	6 000 000	5 142 857		X
CEP	FINANCEMENT CAPEX	1 510 000	1 132 500		X
BNP	ACQ PARTS LILLOU	1 500 000	1 029 872		X
BRED	ACQ PARTS MATDIS	840 000	355 233		X
BPI	ACQ PARTS MATDIS	840 000	180 000		X
CEP	ACQ PARTS PLADIS	1 090 000	408 750		X
CEP	ACQ PARTS CARDINET	1 894 500	1 093 500		X
CEP	ACQ PARTS BROCA	1 100 000	471 429		X
CEP	ACQ PARTS TIMDIS	1 330 000	498 750		X
CREDIT M	ACQ PARTS SAINT MARTIN DIST	600 000	579 389		X
CREDIT M	ACQ FONDS C CHAPELLE DIST	840 000	811 144		X

Sous - Total

19 794 500

12 921 695

Total

36 523 000

21 953 746



GARANTIES CONSENTIES AUX TIERS SUR L'EXECUTION DE CONTRATS SOUSCRITS PAR SES FILIALES

PRO DISTRIBUTION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

CAUTIONS ACCORDEES AUX BAILLEURS				Nature de la Garantie	
FILIALES	BAILLEURS	BENEFICAIRES DES CAUTIONS	DATES DE FINS DE GARANTIES	MONTANT DES LOYERS ET CHARGES 2019	CLAUSES PARTICULIERES QUI LIMITENT LES GARANTIES
SODIMEX	LA MONDIALE	Propriétaire	2 021	105 307	NEANTE
BSB DIS	BENATTAR	Propriétaire	2 021	56 434	NEANTE
SDMAX	INTER-URBIS	Propriétaire	2 020	148 336	NEANTE
WATIDIS	France MUTUALISTE	Propriétaire	2 020	237 900	NEANTE
AMARBEN	SCI FONCIERE COLOMBUS	Propriétaire	2 026	89 888	NEANTE
BAUDIS	SCI COLLANGE	Propriétaire	2 026	291 822	NEANTE
DISTRIMAD	JOBER IMMOBILIER	Propriétaire	2 020	111 571	NEANTE
LEVALLOIS DISTRIBUTION	SCI MARJOLIN	Propriétaire	2 026	108 009	NEANTE
TOTAL				1 149 267	



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

(1) Pour chaque des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne que des renseignements que globalement (§ B) ou distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été révisé, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sans remboursement) à la société et, si applicable, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) Si l'un des superviseurs doit fournir une justification avec une note de l'existence de la société, le déclarer dans la colonne Observations.



PRO DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1.713.734 euros

Siège social : 2, rue Troyon - 92310 Sèvres

422 464 313 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente juin, à dix heures,

les associés de la société PRO DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.713.734 euros, ayant son siège social situé au 2, rue Troyon - 92310 Sèvres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 422 464 313 (la « Société »), se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Président du Comité de Surveillance.

La séance est présidée par la société IMANES, Président de la Société, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents et les mandataires des associés représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence, le cas échéant.

Le président certifie exacte la feuille de présence et, constatant que l'Assemblée réunit le quorum requis, déclare qu'elle peut valablement délibérer.

Les sociétés SOFIDEM et Associés et Ernst & Young et Autres, co-Commissaire aux comptes titulaires de la Société, sont absentes et excusées.

Puis, le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président du Comité de Surveillance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et aux comptes consolidés du Groupe ;
- lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- approbation des dépenses non déductibles ;
- renouvellement des mandats des membres du Comité de Surveillance ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport de gestion de la Société et du groupe du Président du Comité de Surveillance ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2019 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ses annexes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ses annexes ;
- le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes ;



- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- les statuts de la Société.
- le rapport du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare ensuite :

- que l'inventaire, les comptes annuels et les documents annexes, le rapport du Président du Comité de Surveillance, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des associés, le projet de résolutions, ainsi que les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie,
- qu'en ce qui concerne les états financiers consolidés du Groupe PRO DISTRIBUTION, ils ont été établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en fonction des normes IFRS,
- qu'aucun associé n'a posé de question écrite au Président.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur les comptes consolidés.

Le Président fait donner lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ainsi que sur les comptes consolidés.

Enfin, est donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président du Comité de Surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 7.110.312 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président du Comité de Surveillance sur les comptes consolidés et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net part du groupe bénéficiaire à hauteur de 7.620 K euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne quitus au Président de la Société de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net est un bénéfice de 7.110.312 euros qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	7.110.312 euros
Autres Réserves	12.594.600 euros

Montant distribuable au 31 décembre 2019

19.704.912 euros

Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

A titre de dividendes (soit 529,83 euros par action)	1.777.578 euros
---	-----------------

Le solde, soit 5.332.734 euros, au poste « Autres réserves », lequel est ainsi porté de 12.594.600 euros à 17.927.334 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 529,83 euros.

Le montant des dividendes distribués sera affecté, dans les conditions prévues à l'article 3.3 du pacte d'actionnaires conclu entre les associés de la Société, au plus tard à l'expiration d'un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 septembre 2020, à un compte courant d'associé nominatif spécifique, au prorata de la participation de chaque associé, et sera rémunéré dans les conditions prévues audit article 3.3.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Il sera également soumis pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France au paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 15,5% et de la quote part de 21 % de l'impôt sur le revenu, ce dernier prélèvement tenant lieu d'acompte d'impôt sur le revenu et n'étant pas libératoire.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Y
CL

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code général des Impôts		Revenus éligibles non à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	894,18 €		2.999.105,82 €
Distribution exceptionnelle en date du 28/02/2018	2.235,47 €		7.497.764,53 €
31 décembre 2017	1.211,97 €		4.064.961,03 €
31 décembre 2016	1.308 €		4.387.032 €
Distribution exceptionnelle - AGE du 19/12/2016	2.486,16 €		8.341.068 €
Distribution exceptionnelle – AGE du 19/02/2016	558,87 €	-	1.874.441,20 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat des membres composant le Comité de Surveillance vient à expiration, renouvelle le mandat de :

- la société FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING, représentée par Madame Concettina SCHULER,
- la société DISTRIBUTION CASINO France, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET,
- Monsieur Moëz Alexandre Zouari,

Membres du Comité de Surveillance sortants, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

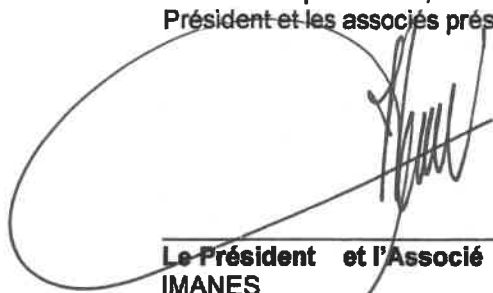
HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix pour effectuer toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

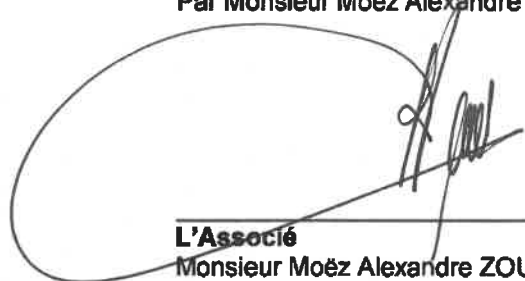
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.



Le Président et l'Associé
IMANES
Par Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI



L'Associé
FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING
Par : Madame Cécile GUILLOU



L'Associé
Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI